



Parlement jurassien
Démocrates chrétiens autonomes DCA

Question écrite

No 3029

Administration et établissements autonomes : Pourquoi des départs en masse ?

Le 24 avril dernier, RFJ nous apprenait que le Gouvernement jurassien faisait l'objet de critiques suite à l'annulation de la séance plénière du Parlement d'avril. Notre collègue Loïc Dobler estimait que « le Gouvernement porte peu de nouveaux projets et que certains dossiers peinent à avancer ». Erica Hennequin relevait également « l'annulation d'un grand nombre de séances de commissions ». Elle ajoutait que cela démontrait un manque de suivi dans les dossiers.

Le lendemain un article du Quotidien jurassien pas plus élogieux, signé d'anciens chefs de services, critiquait certes le Parlement, mais aussi le Gouvernement qui ne propose plus de projets stimulants. Le Jura existe de moins en moins et glisse insidieusement vers un Néant politique disait entre autre cet article.

En parallèle, peut-être en lien avec ce qui précède, on observe un grand nombre de départs au sein de l'administration jurassienne.

Depuis la prise de ses fonctions par le nouveau Gouvernement en 2016, un fort nombre de hauts cadres et de spécialistes de l'administration, d'écoles cantonales ou d'établissements autonomes ont quitté leurs fonctions de manière abrupte et inattendue. Parmi les plus visibles :

- la présidente de l'Hôpital du Jura (03.2016)
- le chef du Service de l'enseignement (06.2016)
- le chef du Service de la formation secondaire II et tertiaire (SFO ; 06.2016)
- le délégué aux affaires culturelles (07.2016)
- le chef de la section de l'aménagement du territoire (08.2016)
- la vétérinaire cantonale (01.2017)
- le chancelier d'Etat (04.2017)
- le directeur de l'Ecole de culture générale (06.2017),
- un responsable de domaine et membre de la direction de l'ENV (06.2017)
- le directeur général de l'Hôpital du Jura (09.2017)
- le président de l'Hôpital du Jura (10.2017)
- le directeur d'Energie du Jura (11.2017)
- la garde faune de l'Office de l'environnement (11.2017)
- le directeur de l'AJAM (12.2017)
- la représentante de l'Etat au Conseil d'administration de l'H-JU (12.2017)
- le délégué aux affaires communales (03.2018)
- le vétérinaire officiel et adjoint au vétérinaire cantonal (05.2018)

Cette longue liste pourrait être allongée de titulaires de fonctions moins visibles.

Tous ont choisi de jeter l'éponge, parfois après de longues années de bons et loyaux services ou bien ont tout simplement été débarqués de manière autoritaire par le Gouvernement. Les motifs avancés par l'exécutif pour expliquer ces départs sont toujours obscurs quand ils ne prêtent pas tout simplement à rire.

Les personnes qui s'en vont et aussi celles qui restent ne veulent pas s'exprimer en détails sur les raisons de leur départ, ce qui renforce le sentiment d'une espèce « d'omerta ».

En 2010, des départs proportionnellement beaucoup moins nombreux à la police cantonale avaient ému l'un de nos collègues d'alors - devenu ministre depuis - et avaient abouti à de singulières critiques à l'encontre du ministre de l'époque qui n'a dû sa réélection qu'à son engagement, entre les deux tours, de réorganiser en profondeur le corps de police.

Aujourd'hui, ce n'est pas un Service qui est concerné, mais les 5 Départements. Cette situation est inquiétante parce que l'action de l'Etat a besoin de stabilité et de continuité pour être efficace. Pensons à l'empêchement du rapprochement entre l'Hôpital du Jura et l'Hôpital de Moutier SA ou au risque d'un gel total des surfaces constructibles par la Confédération pour cause de révision du Plan directeur cantonal laissée en plan sur des points essentiels.

Au vu de ce qui précède et compte tenu qu'à teneur de l'art. 89 al. 2 de la Constitution jurassienne, le Gouvernement dirige l'administration, l'exécutif cantonal n'est-il pas d'avis :

- a. que ces départs sur une si courte période sont trop nombreux et inquiétants ?
- b. qu'un audit sur le mode de gestion des RH serait approprié pour stopper cette hémorragie et contribuer à assurer la stabilité et la continuité de l'administration cantonale et des établissements en dépendant ou autonomes ?

Delémont, le 23.05.2018

Raoul Jaeggi

